

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AVESSAC

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/231 en date du 15 octobre 2013, une enquête publique est ouverte en mairie d'AVESSAC, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du mardi 12 novembre 2013 au samedi 14 décembre 2013 inclus** portant sur la demande présentée par la SAS Ferme éolienne d'AVESSAC, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'AVESSAC.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M. Jean-Claude HELIN, professeur de droit à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Il est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie d'AVESSAC, aux dates et heures ci-après :

- **mardi 12 novembre 2013** de 14h00 à 17h00
- **jeudi 21 novembre 2013** de 09h00 à 12h00
- **lundi 25 novembre 2013** de 14h00 à 17h00
- **vendredi 6 décembre 2013** de 09h00 à 12h00
- **samedi 14 décembre 2013** de 09h00 à 12h00

M. Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie d'AVESSAC, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'AVESSAC (5 place de l'église 44460 AVESSAC).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie d'AVESSAC pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS Ferme éolienne d'AVESSAC - 2 rue du Libre Echange – CS 95893 - 31506 TOULOUSE cedex 5.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.